

CANADA  
Province de Québec  
MRC de Rivière-du-Loup  
Municipalité de Saint-Épiphan



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

EST, par la présente donnée par le soussigné, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P., directeur général – secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, un avis public stipulant aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 409-24 intitulé « **Règlement abrogeant pour modification le règlement municipal 365-19 portant sur la tarification des biens et des services de la Municipalité** » que celui-ci a été déposé pour étude à la séance ordinaire du Conseil municipal du huitième (8<sup>e</sup>) jour du mois de juillet 2024.

**DONNÉ À SAINT-ÉPIPHANE**

**Ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mil vingt-quatre (2024).**

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.  
Directeur général – greffier-trésorier

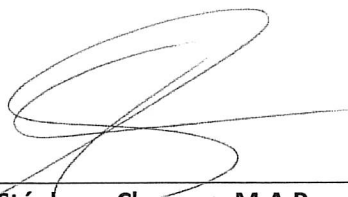
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

**JE**, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphane, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

Cet avis public informe la population du dépôt du projet de règlement 409-24-24 abrogeant pour modification le règlement municipal 365-19 portant sur la tarification des biens et des services de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mil vingt-quatre (2024).



---

**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur général – greffier-trésorier